Paroles de candidats

Sophie, 34 ans, a obtenu un

BTS Ventes et productions touristiques

« J'avais entendu parler de VAE mais je croyais ne pas y avoir droit : je n'ai pas toujours travaillé à temps plein et j'ai parfois connu des périodes d'inactivité. Quand j'ai su que je pouvais le faire, je n'ai pas hésité longtemps. L'école n'était pas pour moi, ce qui explique que je n'avais que mon brevet des collèges en poche, mais j'ai quand même acquis des compétences depuis toutes ces années et je parle 3 langues ! J'avais besoin de me prouver ainsi qu'à mon entourage que j'en étais capable, que saisonnier n'est pas juste un passe-temps en attendant autre chose. Le travail a été long et parfois un peu difficile mais je ne regrette pas. J'ai eu mon diplôme et je suis fière de moi aujourd'hui.»

Bertrand, 49 ans, a obtenu un

CAP Transport par câbles et remontées mécaniques

«Avant, le diplôme ne comptait pas vraiment, dans mon milieu, on travaille surtout au bouche à oreille et selon sa réputation. Jusqu'à il y a quelques années, je trouvais du travail sans problèmes. Mais la concurrence est rude aujourd'hui et les petits jeunes eux sont diplômés. Je me suis dit qu'il était temps de faire quelque chose. Je pensais devoir repasser par les cours quand j'ai découvert un peu par hasard la VAE. Je ne savais pas trop à quoi m'attendre alors j'ai choisi de prendre l'accompagnement et j'ai bien fait. Sans les ateliers collectifs et les échanges avec ma conseillère, ça m'aurait pris beaucoup plus de temps ! »

Medhi, 27 ans, a obtenu un

Bac Pro Restauration

«Il y a encore 2 ans, la VAE, je ne connaissais pas. On m'en a parlé la première fois à la suite d'un bilan de compétences commandé par Pôle emploi. Je suis déjà diplômé mais dans un domaine qui ne me plait pas et qui recrute peu. J'ai travaillé en intérim, signé quelques contrats mais je voulais que ma situation soit claire : obtenir un diplôme qui correspond à mon activité actuelle. Alors, je me suis décidé. Quand j'ai rédigé mon livret de VAE, j'ai pris du recul sur ma situation professionnelle et j'avoue que ça m'a remotivé. J'envisage même de reprendre mes études. Pour obtenir un poste d'encadrement un jour, qui sait ? »

Contacts



DAVEN
Dispositif Académique de
Validation de l'Education Nationale
28, rue de Saurupt - BP 3039
54012 NANCY Cedex
Tél : 03 83 55 27 98
Fax : 03 83 56 64 62
Mél : ce.daven@ac-nancy-metz.fr

Retrouvez toutes nos coordonnées sur notre site Internet :

www.daven-lorraine.fr

Dafco/com/sm-06/2012 - Fotolia





Avec la VAE 36 mois d'expérience → 1 diplôme

Travailleurs saisonniers, la VAE c'est aussi pour vous !



Le Conseil Régional de Lorraine et le Fonds Social Européen s'engagent avec le DAVEN pour le développement de la VAE pour tous les Lorrains.







Plaquette réalisée dans le cadre du projet Farex co-financé par le Fonds Social Européen et la Région Lorraine.

BAC Pro Restauration · *CAP Services en brasserie - café* · *BTS Ventes et productions touristiques* · *BP Monteur-technicien en réseaux électriques* · *CAP Services hôteliers* · *CAP Gouvernante* · *CAP Employé de commerce multi-spécialités* · *BAC Pro Accueil - Relation clients et usagers* · *CAP Transport par cables et remontées mécaniques*

VAE : mode d'emploi

Il existe trois voies d'accès pour obtenir un diplôme :
- *la formation initiale*
- *la formation continue*
- *la VAE*

La Validation des Acquis de l'Expérience est un ***droit individuel*** *inscrit dans le Code du Travail et dans le Code de l'Education.*

La VAE permet d'obtenir un diplôme professionnel. Ce diplôme est le même et a la même valeur qu'un diplôme obtenu d'une autre façon. La mention VAE n'apparaît pas sur le diplôme.

Tout travailleur saisonnier candidat à la validation des acquis de l'expérience doit justifier d'au moins 36 mois d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le contenu du diplôme visé (livret n° 1).

Si sa demande est recevable, il doit ensuite élaborer un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises (livret n° 2).

Les + de la VAE
- Reconnaissance professionnelle
- Evolution personnelle

les étapes de ma VAE



1 Je prends contact avec un Point Relais Conseil pour me faire aider dans la recherche du diplôme

N° vert : 0 800 800 814

2 Je m'inscris en téléchargeant le dossier depuis le site : www.daven-lorraine.fr

3 Je rédige mon dossier VAE. Pour me faire aider, je choisis l'accompagnement VAE. *(des solutions de financement existent)*

4 Je présente mon dossier devant un jury, qui décidera de m'attribuer tout ou partie de mon diplôme.

5 Je reçois mon diplôme. Si je ne l'ai pas obtenu en totalité, je suis conseillé(e) par le DAVEN.

mon accompagnement

Je choisis de me faire accompagner car cela me permet :

- de me guider dans le choix des activités à présenter dans le dossier, en rapport avec le diplôme que j'ai choisi,
- de m'aider à compléter le dossier et de me préparer à l'entretien avec le jury.

Avec l'accompagnement, je bénéficie d'un service de proximité, avec plus de 20 sites d'accueil répartis sur le territoire lorrain.

Une équipe maîtrisant les exigences des diplômes et des attentes des jurys est à ma disposition pour répondre à toutes mes questions lors d'entretiens individualisés et/ou de séances de travail collectives.

Je peux en parler à mon employeur, au Fongécif ou à Pôle emploi.

Le saviez-vous ?

Le bénévolat, s'il est justifié, le temps partiel ou les interruptions dans la carrière ne sont pas des freins pour entreprendre une démarche de VAE.

Dans le cadre du projet Farex, le Daven s'engage aussi à repérer et soutenir les publics les moins qualifiés, mobiliser les acteurs socio-professionnels, faciliter la démarche VAE, favoriser les parcours VAE et formation.